

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 16 Juillet 2012 à 20 h 30 à la Mairie

Ordre du Jour :

- **Droits de préemption**
- **Règlement centre de Loisirs et cantine – rentrée 2012**
- **Bibliothèque**
- **Ecole : achat mobilier**
- **Achat matériel sonorisation**
- **Rapport délégué SDEI**
- **Personnel Communal : Régime indemnitaire – ACMO – Tableau des effectifs –
Départ retraite**
- **Quartier de la portelette**
- **Questions diverses**

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fraisse Bruno, Fossat Martine, , Jacquet Jean, Linsolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Gosse Frédéric

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 23-07-2012

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour : Inauguration du parc du château – Demande de subvention : choix des projets proposés dans le cadre du Fond Départemental d'Equipement.

<p><i>Délibération N°58 -2012</i> <i>Droits de Préemption</i></p>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AH, numéros 43, lieudit « Les Aubes », vendu par Mme MAURIN Henriette Odette à Mr et Mme RECUZE André.
- L'immeuble cadastré Section AL, numéros 122-123, lieudit « Le Village » rue des remparts, vendu par Mr et Mme PEREZ David à Mme JULIEN et Mr VAN OVERSTRAETEN Jonathan.

<p><i>Délibération N°59 -2012</i> <i>Centre de Loisirs : Règlement</i></p>
--

David WEISS indique au conseil certains points qu'il convient de reformuler ou de préciser dans le règlement du centre de loisirs.

Notamment sur les points suivants :

- Non-respect de l'horaire de fermeture du centre de loisirs par les familles
- Rappel concernant les goûters

- Précision des tarifs
- Droit à l'image.

Le conseil après avoir délibéré décide que tous ces points soient détaillés selon les termes retranscrits dans le nouveau règlement ci-joint à la présente délibération.

Délibération N°60 -2012
Cantine : Règlement

David WEISS indique au conseil certains points qu'il convient de reformuler ou de préciser dans le règlement de la cantine.

Notamment sur les points suivants :

- Possibilité de téléchargement des tickets
- Précision sur la facturation

Le conseil après avoir délibéré décide que tous ces points soient détaillés selon les termes retranscrits dans le nouveau règlement ci-joint à la présente délibération.

Délibération N°61 -2012
Bibliothèque

Pascal FESQUET rend compte au conseil de la rencontre avec les membres de la future association « lez'embouquinés ».

Il présente la convention de partenariat entre cette association et la commune et indique que pour les besoins d'enregistrement et de mise en route de l'association , il convient qu'une subvention exceptionnelle lui soit octroyée. En effet, il rappelle que c'est à la demande de la commune que la création de cette association a été impulsée afin d'animer la bibliothèque et que par conséquent il semble indiqué que la commune participe financièrement au démarrage des activités.

Au vu de cet exposé, le conseil après avoir délibéré (13 voix pour , une abstention) :

- Autorise Mr le Maire à signer une convention définissant le futur partenariat avec entre la commune et l'association « lez'embouquinés ».
- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros pour la mise en route des activités de l'association « lez'embouquinés ».

Délibération N°62 -2012
Ecole : Achat mobilier

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de fournitures de matériel nécessaires aux écoles :

- Canapé mousse pour la maternelle
- Draps housse
- Un ordinateur pour la directrice, le sien étant obsolète.

La totalité des commandes devrait s'élever à 700 euros maximum.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour l'achat de ces fournitures nécessaires au bon fonctionnement des écoles et à optimiser l'accueil des enfants.

Délibération N°63 -2012
Achat matériel sonorisation

Monsieur le Maire indique au conseil que le matériel de sonorisation de la municipalité est obsolète. Il conviendrait de faire l'acquisition d'un matériel plus performant. Des devis sont en cours de réalisation. Les premières informations indiquent un montant approchant des 1000 euros.

Le conseil , à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'achat d'un matériel de sonorisation pour la municipalité.

SDEI : Rapports du délégataire

Monsieur Philippe TALAGRAND présente au Conseil les rapports du délégataire SDEI concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces rapports sont consultables en mairie.

Délibération N°64 -2012
Personnel Communal : Régime Indemnitaire

M. le maire rappelle que le poste de Secrétaire générale est actuellement occupé par un rédacteur territorial. Il indique que compte tenu des sujétions horaires et des responsabilités afférentes au poste de secrétaire de mairie, un régime indemnitaire doit être maintenu pour le grade de rédacteur.

Il rappelle également que le poste d'encadrant des services techniques est occupé depuis le 1^{er} juillet 2012 par un adjoint principal des services techniques de 2^{ème} classe. Il indique que compte tenu des responsabilités afférentes au poste d'encadrant des services techniques il convient qu'un régime indemnitaire soit mis en place pour le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Le conseil après avoir délibéré accepte à l'unanimité la mise en place de l'IEM et de l'IAT et de l'IFTS pour le grade de rédacteur territorial et le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Délibération N°65 -2012
Personnel Communal : Tableau des effectifs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 29 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services , même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant les décrets du 22 décembre 2006, portant intégration et reclassement des fonctionnaires de catégories C avec effet au 1^{er} janvier 2007,

Considérant le départ à la retraite à compter du 1^{er} août 2012 l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Considérant la délibération en date du 30 mai 2012 créant le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à Temps Non Complet à compter du 1^{er} juillet 2012.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Agents titulaires

Grade	Catég	Secteur	Rémunération	TC ou TNC
Rédacteur Territorial	B	Administratif	Ind Brut 382	TC
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	Administratif	Ind Brut 310	TNC (28h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	Ind Brut 298	TNC (20h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	Ind Brut 446	TC
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	Technique	Ind Brut 310	TC
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} e classe (ATSEM)	C	Petite enfance	Ind Brut 360	TNC (23h30)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Petite Enfance	Ind Brut 310	TNC (23h30)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Ecole	Ind Brut 310	TC
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	C	Animation	Ind Brut 310	TC

Agents non titulaires de droit privé

Grade	Type de contrat	Secteur	Rémunération	TC ou temps partiel
Agent des services techniques	CAE	Technique	SMIC horaire	TP (20 h)
Agent d'entretien	CAE	Ecole cantine	SMIC horaire	TP (20 h)
Agent d'entretien	CAE	Ecole foyer Biblio	SMIC horaire	TP (20 h)
Agent d'animation	CAE	Animation Petits	SMIC horaire	TP (20 h)
Agent d'animation	CAE	Technique	SMIC horaire	TP (20 h)
Agent des services administratifs	CAE	Accueil Mairie	SMIC horaire	TP (20 h)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2012 de la commune de Lézan, au chapitre 012.

Délibération N°66 -2012
Personnel Communal : Départ à la retraite

Mr le Maire informe le conseil du départ à la retraite de Mr POUJOL Jacques, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} août 2012 au bout de trente années de services rendus à la commune. Il rappelle que le montant du précédent cadeau de départ à la retraite, en 2005, était de 750 euros.

Mr le Maire propose qu'un cadeau de départ à la retraite soit réalisé en l'honneur de Mr POUJOL pour un montant de 809.40 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'un cadeau d'un montant de 809.40 euros TTC soit fait en l'honneur du départ à la retraite de Mr POUJOL Jacques, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au service de la commune depuis trente ans, (suivant devis joint à la présente délibération).

Délibération N°67 -2012
Patrimoine : Quartier de la Portelette

Mr le Maire fait lecture d'un courrier adressé par Mr Gilbert SAUCON, président de l'association Histoire et Patrimoine de Lézan, suite à la demande de Jean Luc BERNARD, concernant l'appellation d'un quartier du village. D'après leurs recherches, ce quartier se situe à la rue fraîche.

Mr le Maire propose qu'à l'entrée de la rue Fraiche, une plaque « quartier de la Portelette » soit apposée.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord sur l'installation de cette plaque à l'entrée de la Rue fraîche, et indique également que différentes plaques pourraient être posées à travers le village, rappelant des faits divers historiques, ou évènements.

Le conseil précise qu'une typologie, ou charte graphique doit être étudiée afin que toutes les plaques le long du parcours historique à travers le village soient identiques.

Inauguration du Parc du Château

Mr le Maire propose au conseil que l'inauguration du parc du château ait lieu le Vendredi 7 septembre 2012. Eric Saint Pierre présente le carton d'invitation réalisé pour la manifestation. La commission festivités s'occupera de l'envoi des invitations. Le conseil donne son accord sur la date et sur le carton d'invitation.

Délibération N°68 -2012
Demande de subventions : Fonds Départemental d'Equipement :
Choix des projets

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la doctrine du Conseil Général concernant les subventions allouées dans le cadre du Fonds Départemental d'Equipement.

Mr le Maire présente les différents projets qui pourraient être présentés dans le cadre du FDE à savoir :

- Extension de l'école de Lézan
- Acquisition foncière en vue de l'Aménagement d'un parking
- Aménagement et extension réseau éclairage public au camp perrier

Pour l'extension de l'école des devis approximatifs ont été demandés :

Extension (deux salles de classes avec sanitaires) :	277 000.00 € HT
Etudes :	38 000.00 € HT

	308 000.00 € HT

Acquisition foncière Aménagement d'un parking

Acquisition :	140 000.00 € HT
Travaux d'aménagement	100 000.00 € HT

	240 000.00 € HT

Des cabinets d'études vont être contactés pour conseils.
Des demandes de subvention seront demandées auprès de l'Etat également.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de :

De présenter les deux projets suivants :

- Extension de l'école (deux salles de classes avec sanitaires)	277 000.00 € HT
Etudes :	38 000.00 € HT

	308 000.00 € HT
- Acquisition foncière pour aménagement d'un parking	
Acquisition :	140 000.00 € HT
Travaux d'aménagement	100 000.00 € HT

	240 000.00 € HT

Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Informations et Questions Diverses :

Réforme Territoriale :

Mr le Maire fait un point sur l'avancement des réunions et débats en cours entre intercommunalités sur la réforme territoriale.

Voirie :

Jean Jacquet informe le conseil que les haies de la montée du Brias ne sont pas taillées et sont gênants pour la visibilité et la circulation.

Un courrier sera adressé aux riverains.

Il indique également qu'il serait souhaitable qu'une mise en sécurité de la traversée du village pour les personnes voulant se rendre à la superette soit réalisée. Ce dossier sera étudié en collaboration avec les services du Conseil Général pour voir ce que l'on peut réaliser.

Délibérations prises dans la séance du Lundi 16 mai 2012

58-2012	<i>Droits de Prémption</i>
59-2012	<i>Accueil de Loisir : Règlement</i>
60-2012	<i>Cantine : Règlement</i>
61-2012	<i>Bibliothèque : subvention et convention</i>
62-2012	<i>Ecole : achat de matériel</i>
63-2012	<i>SDEI : Rapports du délégataire</i>
64-2012	<i>Personnel : Régime indemnitaire</i>

65-2012	<i>Personnel : Tableau des effectifs</i>
66-2012	<i>Personnel : Départ à la retraite</i>
67-2012	<i>Patrimoine : quartier de la portelette</i>
68-2012	<i>Demande de Subventions : FDE : Choix des projets</i>

Signatures des membres présents à la séance du mercredi 30 Mai 2012

Eric TORREILLES

CARRASCO Sylvie

AUBRUN Maryline

FESQUET Pascal

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

GOSSE Frédéric

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TRILLON Christian

TALAGRAND Philippe

WEISS David